



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2026

Issy Basket Club - W923010947

Date : 15 février 2026

Lieu : Gymnase Jules Guesde, 15 rue Jules Guesde – 92130 Issy-les-Moulineaux

Comité Directeur

Participants	Présence	
DJIGO Céline	Présente	
IZABEL LAURENCE	Présente	
VARIS SOPHIE	Présente	
TYBURN MARILYNE	Présente	
DERU ALAIN	Présent	
BRUNO JEAN	Présent	
HADZI-MANIC DAVID	Présent	

Présidente de séance : Mme Céline DJIGO

Secrétaire de séance : Mme Laurence IZABEL

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres présents et représentés :

- *Nombre total de membres convoqués : 178*
- *Nombre de membres ayant le droit de vote : 173*
- *Nombre de présents : 66*
- *Nombre de représentés : 38*
- *Nombre de votants 104*

L'assemblée générale débute à 14h30 avec un quorum atteint.

1° Projet de modification des statuts :

Ils ne correspondent plus à la réalité, certaines règles ne sont plus appliquées ou ne correspondent plus à notre fonctionnement réel.

2° Notre gouvernance ne reflète pas notre club :

591 licenciés, 207 seulement plus de 16 ans : l'assemblée ne représente que 35% aujourd'hui.

3° Modifications proposées :

Les membres ont été convoqués avec un ordre du jour mentionnant les modifications statutaires proposées. Les projets de modification, comprenant la version actuelle des statuts et la version modifiée, ont été transmis préalablement par courrier électronique afin que chacun puisse en prendre connaissance.

- Clarification et mise en cohérence rédactionnelle des statuts
 - *Refonte à droit constant des statuts incluant l'ajout de titres aux articles, des précisions terminologiques et de numérotation, sans modification de fond.*
- Modification de l'article 4 : Composition de l'association
 - *Définition des membres, conditions d'adhésion, cotisation et droits des membres, incluant le droit de vote y compris pour les membres dispensés de cotisation.*
- Modification de l'article 7 : Composition du Comité directeur
 - *Règles de composition, d'élection et de fonctionnement du Comité de Direction.*
 - *Mode de scrutin, conditions de candidature, électorat, éligibilité, désignation du Bureau et du Président, vacance.*
- Modification de l'article 9 : précision sur les personnes admises avec voix consultatives :
 - *Seules les personnes non licenciées au club rétribuées par l'association disposent d'une voix consultative.*
- Modification de l'article 10 : Composition de l'Assemblée Générale Ordinaire
 - *Définition des membres composant l'Assemblée Générale Ordinaire (référence à l'article 4), suppression de la limite d'âge à 16 ans et précision des conditions d'appréciation du paiement de la cotisation.*
- Modification de l'article 11 : Modalités de vote et convocation des mineurs.
 - *Ajout des modalités de vote et convocation des membres mineurs à l'Assemblée Générale Ordinaire (vote par représentant légal pour les moins de 16 ans, vote direct pour les 16-18 ans).*
- Modification de l'article 13 : Composition de l'Assemblée Générale Extraordinaire
 - *Définition des membres composant l'Assemblée Générale Extraordinaire (référence à l'article 4) et précision des conditions d'appréciation du paiement de la cotisation.*
 - *Renvoi aux dispositions relatives aux modalités de vote des membres mineurs.*
- Modification de l'article 14 : Précision sur la procédure de demande de modification des statuts
 - *Lorsque la proposition de modification des statuts émane de l'Assemblée Générale Extraordinaire elle-même, elle doit être soumise au Bureau au moins un mois avant la tenue de l'Assemblée.*

- Modification de l'article 15 : modification de la référence à un autre article
 - *Référence à l'article 13 au lieu de l'article 10 pour définir les membres concernés par les votes lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire.*

4° Résumé :

Modification des statuts pour sécuriser juridiquement le club, renforcer la légitimité démocratique, clarifier les règles, stabiliser la gouvernance et porter des projets cohérents.

- *Clarification des statuts : règles plus simples, plus lisible, cohérentes pour éviter toute ambiguïté ou contestation*
- *Clarification de la composition : de l'association, de l'assemblée générale, du comité de direction*
- *Réflexion sur le droit de vote des moins de 16 ans*
- *Passage au scrutin par liste au lieu d'uninominal*

VOTE DES STATUTS

Après discussion, l'ensemble des modifications statutaires est soumis au vote de l'assemblée générale extraordinaire, au moyen d'un vote global portant sur la totalité des modifications proposées.
Les délibérations sont adoptées à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés conformément aux statuts

Pour : 83

Contre : 21


Abstention : 0

La majorité des deux tiers étant atteinte, la résolution est adoptée.

VOTE APPROUVE

Remerciements de la Présidente - l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h40.

Céline DJIGO
Présidente



Laurence IZABEL
Secrétaire

